SPORT

Réservation de la Plaine Départementale des sports

Site unique en France et porte d'entrée du mouvement associatif et sportif, la Plaine Départementale des Sports offre des équipements haut de gamme permettant la pratique et l'initiation d'une cinquantaine de sports différents.

Créée en 2014, la Plaine Départementale des Sports, aménagée en bordure de rocade sur le site de la Maison Départementale des Sports à Châteauroux, est un site exceptionnel et unique en France d'une superficie de 7,5 hectares. Ce complexe multidisciplinaire et gratuit offre au monde sportif (comités sportifs et licenciés) des équipements haut de gamme intégrant les nouvelles technologies et permettant la pratique et l'initiation d'une cinquantaine de sports différents.

La Plaine Départementale des Sports est ouverte et accessible à un très large public et notamment à tous les licenciés des clubs sportifs, sur réservation. Toutefois, ses aires d'évolution et d'initiation aux pratiques sportives sont réglementées en fonction des usagers et des priorités d'accès. Les règles de fonctionnement général du site définissent les conditions d'utilisation des différents espaces existants.

Les usagers susceptibles d'accéder au site de la Plaine Départementale des Sports sont classés en deux catégories (prioritaires et secondaires) permettant d'obtenir des droits d'accès. Les usagers prioritaires sont les comités sportifs, les associations multidisciplinaires, les clubs sportifs du département affiliés à une fédération sportive, le Foyer de l'Enfance de l'Indre, les établissements scolaires primaires et secondaires et le COS du Département. Les usagers secondaires sont les autres usagers collectifs (les associations d'œuvre sociale, les autres usagers collectifs structurés en associations, les accueils collectifs des mineurs et les comités d'entreprise, les établissements médicaux sociaux), les licenciés des clubs dès lors qu'ils sont majeurs ou accompagnés d'un représentant légal.

Les réservations des Unités Fonctionnelles peuvent s'effectuer en ligne, une fois le compte crée et validé (statuts de l'association et attestation d'assurance en cours de validité fournis) auprès de la Maison Départementale des Sports durant les heures ouvrables.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36